

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES,
DE LA FAUNE ET DES PARCS**

Transition énergétique Québec – États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2019

Renseignements

Téléphone : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)

Formulaire : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp

Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-94351-8 (imprimé)
ISBN 978-2-550-94346-4 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2023

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES,
DE LA FAUNE ET DES PARCS**

Transition énergétique Québec – États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2019

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA DIRECTION	2
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3
ÉTATS FINANCIERS	
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ	5
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	6
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	7
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	8
NOTES COMPLÉMENTAIRES	9

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC RAPPORT DE LA DIRECTION

En vertu de la Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification (LQ 2020, chapitre 19), entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2020, Transition énergétique Québec (TEQ) a été dissoute et substituée par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) qui en a acquis les droits et en a assumé les obligations. En vertu de cette même loi a été institué le « Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques » (FTIEE), les actifs et les passifs de TEQ ont été transférés au MERN et comptabilisés au FTIEE. De plus, en vertu du Décret 1645-2022, entré en vigueur le 20 octobre 2022, les responsabilités du MERN des effectifs, des activités et des programmes ainsi que des crédits du portefeuille à l'égard de la transition, de l'innovation et de l'efficacité énergétiques sont confiés au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Les états financiers de Transition énergétique Québec ont été dressés par la direction du MELCCFP, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de TEQ a maintenu un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Transition énergétique Québec reconnaît qu'elle était responsable de gérer ses affaires conformément aux lois qui la régissaient.

Le conseil d'administration de TEQ a surveillé la façon dont la direction de TEQ s'acquittait de ses responsabilités qui lui incombaient en matière d'information financière et il approuvait les états financiers et ce, jusqu'au transfert de ces responsabilités au MERN. Il était assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification de TEQ, dont les membres ne faisaient pas partie de la direction de TEQ.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Transition énergétique Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du MELCCFP pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour Transition énergétique Québec,



Marie-Josée Lizotte
Sous-ministre

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Québec, le 29 mars 2023



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers de Transition énergétique Québec (« la Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Au 31 mars 2018, la Société n'avait pas obtenu les informations permettant de déterminer l'avancement des travaux réalisés par les bénéficiaires de subventions. Par conséquent, je n'avais pas été en mesure d'obtenir les éléments probants suffisants et appropriés pour m'assurer de la séparation des périodes pour les charges de subventions pour l'exercice clos à cette date.

Ainsi, bien que la note 3 afférente aux états financiers présente le redressement des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2018, je n'ai pas été en mesure d'établir si d'autres ajustements pourraient devoir être apportés au montant des charges de subventions et conséquemment de l'excédent (déficit) de l'exercice, de l'augmentation (diminution) des actifs financiers nets et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2018 et 2019, ainsi qu'au montant des subventions à payer et conséquemment de l'excédent (déficit) cumulé au 31 mars 2018.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Observation

J'attire l'attention sur la note 19 des états financiers, qui fait état de la dissolution de la Société et de l'intégration de ses activités au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, qui en a acquis les droits et en a assumé les obligations à compter du 1^{er} novembre 2020. Mon opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (« la direction »), à titre de préparateur des états financiers de la Société, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice

Québec, le 29 mars 2023

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
De l'exercice clos le 31 mars 2019

	2019		2018
	Budget	Réel	(redressé note 3) Réel
REVENUS			
Quote-part des distributeurs d'énergie	59 800 000 \$	88 603 545 \$	44 930 955 \$
Fonds vert (note 4)	185 100 000	9 899 628	6 396 938
Subvention – Gouvernement du Québec	-	2 807 524	15 000 000
Subvention – Gouvernement du Canada		285 872	-
Autres revenus		2 105	-
Intérêts et pénalités		2 507 013	193 870
	244 900 000	104 105 687	66 521 763
CHARGES			
Subventions (note 5)	227 900 000	41 468 407	53 365 242
Salaires et avantages sociaux	9 500 000	8 905 218	7 108 937
Fonctionnement	7 500 000		
Services professionnels, techniques et informatiques		10 910 734	8 705 492
Publicité, commandite et formation		730 653	537 090
Charges locatives		590 344	430 024
Déplacements		126 267	116 605
Fournitures et approvisionnement		108 325	103 095
Amortissement des immobilisations corporelles		320 424	284 116
Créances douteuses		5 011 254	94 015
Frais financiers		2 202	2 519
	244 900 000	68 173 828	70 747 135
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	-	35 931 859	(4 225 372)
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	-	4 372 332	-
Modifications comptables (note 3)		(4 674 291)	3 923 413
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE REDRESSÉ		(301 959)	3 923 413
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	- \$	35 629 900 \$	(301 959) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 mars 2019

	2019	2018 <i>(redressé note 3)</i>
ACTIFS FINANCIERS		
Avance au fonds général du Fonds consolidé du revenu (note 6)	78 486 271 \$	18 378 831 \$
Débiteurs (note 7)	15 035 219	4 749 583
	93 521 490	23 128 414
PASSIFS		
Subventions à payer (note 8)	18 853 779	12 135 340
Créditeurs et charges à payer (note 9)	5 366 373	10 893 396
Revenus reportés (note 10)	33 354 476	-
Provision pour congés de maladie (note 11)	1 372 825	1 346 465
Dette à long terme (note 12)	39 154	-
	58 986 607	24 375 201
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	34 534 883	(1 246 787)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	23 457	15 000
Immobilisations corporelles (note 13)	1 071 560	929 828
	1 095 017	944 828
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ	35 629 900 \$	(301 959) \$
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 14)		
DROITS CONTRACTUELS (note 15)		
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS (note 19)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Marie-Josée Lizotte

Sous-ministre du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
 De l'exercice clos le 31 mars 2019

	2019	2018
	<u>Budget</u>	<u>Réel</u> (redressé note 3)
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	- \$	35 931 859 \$
VARIATION DUE AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(462 156)
Amortissement des immobilisations corporelles	20 000	320 424
	<u>20 000</u>	<u>(141 732)</u>
VARIATION DUE AUX CHARGES PAYÉES D'AVANCE		
Acquisition de charges payées d'avance		(23 457)
Utilisation de charges payées d'avance		15 000
	<u>-</u>	<u>(8 457)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	20 000 \$	35 781 670
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLIS		3 427 504
Modification comptable (note 3)		<u>(4 674 291)</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE REDRESSÉ		<u>3 923 413</u>
		<u>(1 246 787)</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN DE L'EXERCICE		<u><u>34 534 883 \$</u></u>
		<u><u>(1 246 787) \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
De l'exercice clos le 31 mars 2019

	2019	2018 (redressé note 3)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) de l'exercice	35 931 859 \$	(4 225 372) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	320 424	284 116
Virement des revenus reportés	(2 807 524)	-
	<u>33 444 759</u>	<u>(3 941 256)</u>
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(10 285 636)	24 977 507
Subventions à payer	6 718 439	(29 274 452)
Créditeurs et charges à payer	(5 527 023)	6 426 394
Revenus reportés	36 162 000	-
Provision pour congés de maladie	26 360	173 271
Charges payées d'avance	(8 457)	(15 000)
	<u>27 085 683</u>	<u>2 287 720</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>60 530 442</u>	<u>(1 653 536)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(462 156)	(328 920)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(462 156)</u>	<u>(328 920)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouvelle dette à long terme	42 573	-
Remboursement de la dette à long terme	(3 419)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>39 154</u>	<u>-</u>
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	60 107 440	(1 982 456)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	18 378 831	20 361 287
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>78 486 271 \$</u>	<u>18 378 831 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2019

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Transition énergétique Québec, ci-après nommée la Société, est une personne morale constituée le 1^{er} avril 2017 en vertu de la Loi sur Transition énergétique Québec (RLRQ, chapitre T-11.02). La Société a pour mission de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques et d'en assurer une gouvernance intégrée. Elle coordonne la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles en matière énergétique déterminées par le gouvernement du Québec et en assure le suivi.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce manuel.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie, la durée de vie des immobilisations corporelles et la provision pour créances douteuses. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Revenus

Quote-part des distributeurs d'énergie

Tout distributeur d'énergie doit payer à la Société sa quote-part annuelle selon les dates d'exigibilité, le taux et la méthode de calcul déterminés par la Régie de l'énergie, conformément au troisième alinéa de l'article 85.41 de la Loi sur la Régie de l'énergie (RLRQ, chapitre R-6.01). Les revenus de quote-part des distributeurs d'énergie sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés, et lorsque la mesure ainsi que le recouvrement sont raisonnablement sûrs.

Fonds vert

Les revenus du Fonds vert sont constatés au fur et à mesure que les dépenses admissibles à la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC) sont comptabilisées.

Subventions – Gouvernement du Québec et du Canada

Les subventions définies comme des paiements de transfert sont constatées dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où elles sont autorisées, que la Société a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont présentées en revenus reportés lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu à mesure que le passif est réglé.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenus (suite)

Intérêts et pénalités

Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités ainsi que les pertes réalisées.

Subventions

Les aides financières liées aux programmes sont imputées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, soit dans celle des instruments financiers évalués à la juste valeur.

L'avance au fonds général du Fonds consolidé du revenu et les débiteurs (excluant la quote-part des distributeurs d'énergie, les intérêts et pénalités à recevoir qui sont relatifs à la quote-part des distributeurs d'énergie, et les taxes à la consommation à recevoir) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût.

Les subventions à payer, les créditeurs et charges à payer, à l'exception des avantages sociaux, et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'avance au fonds général du Fonds consolidé du revenu, qui est facilement convertible en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Passifs

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, étant donné que l'information dont dispose la direction est insuffisante pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif dans le poste Crédoiteurs et charges à payer. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice. Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire, puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des congés de maladie par les employés.

Actifs non financiers

Par leur nature, les actifs non financiers de la Société sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Catégories	Durée
Matériel et équipement	5 ans
Équipement informatique et bureautique	3 ans
Développement informatique	5 ans

Les développements informatiques en cours sont amortis lorsque leur développement est terminé et que les projets sont mis en service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire à la somme convenue pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2019

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Corrections d'erreurs

Les états financiers ont été redressés afin de corriger plusieurs traitements comptables qui ne respectaient pas les indications des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales corrections d'erreurs sont les suivantes :

- 1- Corriger la comptabilisation des charges de subventions afin de respecter les indications de la norme SP 3410, *Paiements de transfert*.
- 2- Annuler la comptabilisation des charges de subventions du Fonds vert et du revenu afférent puisqu'ils ne concernent pas les opérations de la Société.
- 3- Transférer au Fonds vert les comptes à payer au 1^{er} avril 2017.
- 4- Corriger la comptabilisation des revenus de distributeurs d'énergie et les revenus reportés afférents.

Ces modifications comptables appliquées de façon rétroactive avec redressement des états financiers des exercices antérieurs ont eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants au 31 mars 2018 :

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

REVENUS	
Fonds vert	(138 940 990)
Quote-part des distributeurs d'énergie	(3 923 413)
	<hr/>
	(142 864 403)
CHARGES	
Subventions	(134 304 199)
Publicité, commandite et formation	37 500
	<hr/>
	(134 266 699)
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(8 597 704)
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 923 413
	<hr/>
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	(4 674 291)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

PASSIF	
Subventions à payer	(390 189)
Créditeurs et charges à payer	5 064 480
	<hr/>
	4 674 291
ACTIFS FINANCIERS NETS	(4 674 291)
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ	(4 674 291)

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(8 597 704)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(8 597 704)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 923 413
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN DE L'EXERCICE	(4 674 291)

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2019

4. FONDS VERT

Le 2 août 2017, une entente a été conclue entre la Société et le Fonds vert dans le cadre de la mise en œuvre des mesures du PACC. Cette entente indique que la Société convient de porter au débit du Fonds vert les dépenses admissibles engagées dans le cadre du PACC. Par conséquent, les dépenses admissibles engagées et le revenu correspondant sont constatés par écriture comptable et présentés en tant que charges attribuées et recouvrement de coûts dans les états financiers de la Société. Ces sommes sont incluses dans l'état des résultats.

	2019	2018 (redressé note 3)
REVENUS	9 899 628 \$	6 396 938 \$
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	6 425 792	4 293 452
Fonctionnement	3 473 836	2 103 486
	9 899 628 \$	6 396 938 \$

5. SUBVENTIONS PAR PROGRAMME

	2019	2018 (redressé note 3)
ÉcoPerformance	7 828 543	14 936 702
Rénoclimat	23 580 516	24 974 514
Technoclimat	1 739 239	3 160 829
Novoclimat	2 764 600	5 702 405
Éconologis	2 461 906	1 567 842
Autres	3 093 603	3 022 950
	41 468 407 \$	53 365 242 \$

6. AVANCE AU FONDS GÉNÉRAL DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Cette avance porte intérêt au taux d'emprunt du Québec à 1 jour. Au 31 mars 2019, le taux d'intérêt de l'avance est de 1,75 % (1,25 % au 31 mars 2018).

7. DÉBITEURS

	2019	2018
Fonds vert – PACC	12 100 227 \$	-
Secrétariat du Conseil du trésor	-	1 817 268
Quote-part des distributeurs d'énergie	5 167 085	1 567 226
Taxes à la consommation à recevoir	339 172	1 388 235
Intérêts et pénalités à recevoir	2 135 545	70 212
Autres	535 665	137 863
	20 277 694	4 980 804
Provision pour créances douteuses	(5 242 475)	(231 221)
	15 035 219 \$	4 749 583 \$

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2019

8. SUBVENTIONS À PAYER

Les subventions à payer par programme se détaillent comme suit :

	2019	2018 (redressé note 3)
Rénoclimat	7 998 561 \$	1 902 510 \$
ÉcoPerformance	6 124 470	2 886 265
Technoclimat	1 413 712	1 149 573
Éconologis	1 115 015	394 805
Novoclimat	435 271	1 008 310
Roulez vert	-	4 410 918
Biomasse forestière résiduelle	-	222 208
Chauffez vert	-	160 575
Autres	1 766 750	176
	18 853 779 \$	12 135 340 \$

9. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2019	2018 (redressé note 3)
Fonds vert – PACC	- \$	7 441 016 \$
Fournisseurs et autres	4 139 528	2 288 932
Provision pour vacances	911 153	716 361
Salaires à payer ¹	315 692	447 087
	5 366 373 \$	10 893 396 \$

¹ Ce poste inclut des avantages sociaux pour un montant de 122 185 \$ (72 204 \$ en 2018).

10. REVENUS REPORTÉS

Gouvernement du Québec

Les revenus reportés du gouvernement du Québec découlent de sommes reçues relativement à la mise en œuvre de projets pilotes de véhicules électriques à hydrogène ainsi que de la bonification des programmes Biomasse forestière résiduelle, ÉcoPerformance, Hydrogène et Technoclimat. Les sommes servent à la réalisation du plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques.

	2019	2018 (redressé note 3)
Solde au début	- \$	- \$
Nouveaux revenus reportés	36 162 000	-
Virement aux résultats de l'exercice	(2 807 524)	-
Solde à la fin	33 354 476 \$	- \$

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2019

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les employés de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes sont des régimes interemployeurs à prestations déterminées, administrés par Retraite Québec, et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2019, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 10,97 % à 10,88 % de la masse salariale admissible. Le taux pour le RRPE et le RRAS faisant partie du RRPE est demeuré à 12,82 %.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 %, aux 1^{er} janvier 2019 et 2018, de la masse salariale admissible qui doit être versé par l'employeur, pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, la Société verse un montant supplémentaire pour les années civiles 2019 et 2018 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 683 832 \$ (568 128 \$ en 2018). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie qui engendre des obligations à long terme dont elle assume les coûts en totalité. Selon les dispositions de ce programme, les employés de la Société peuvent accumuler les journées de congés de maladie, non utilisées, auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. De plus, les employés peuvent utiliser ces journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Les obligations à long terme rattachées à ce programme sont établies à l'aide d'une méthode qui répartit le coût du programme sur la durée de la carrière active des employés et elles augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société.

La convention collective 2015-2020 intervenue en juin 2016 au niveau des conditions salariales des fonctionnaires du gouvernement du Québec et en juillet 2018 au niveau des conditions salariales des professionnels du gouvernement du Québec a modifié ce programme. Depuis le 1^{er} avril 2017, les fonctionnaires peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable à la fin de l'année civile. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires sont appliquées jusqu'au 31 mars 2022. Pour les professionnels, les mêmes modalités s'appliquent à partir du 1^{er} avril 2019 ainsi que l'application de mesures transitoires jusqu'au 31 mars 2024.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2019

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie (suite)

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
- Taux de croissance annuelle pondéré de la rémunération	2,25 %	2,25 %
- Taux d'actualisation pondéré	2,41 %	2,42 %
- Durée résiduelle moyenne pondérée d'activité des salariés actifs	17 ans 12 ans	18 ans 11 ans
	- RREGOP	
	- RRPE	

Les variations de la provision pour les congés de maladie se détaillent comme suit :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Solde au début	1 346 465 \$	1 173 194 \$
Charge de l'exercice	230 780	200 959
Montants versés au cours de l'exercice	(204 420)	(27 688)
Solde à la fin	<u>1 372 825 \$</u>	<u>1 346 465 \$</u>

12. DETTE À LONG TERME

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Effet à payer à la Société québécoise des infrastructures, remboursable par versements mensuels totalisant 758 \$ incluant capital et intérêts au taux de 2,73 %, échéant en octobre 2023	<u>39 154 \$</u>	<u>- \$</u>

Les versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices sur la dette à long terme se détaillent comme suit au 31 mars 2019 :

2020	8 131
2021	8 355
2022	8 586
2023	8 823
2024	5 259
	<u>39 154 \$</u>

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 Au 31 mars 2019

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019			
	Matériel et équipement	Équipement informatique et bureautique	Développement informatique ¹	Total
Coût				
Solde au début	71 002 \$	54 113 \$	1 568 939 \$	1 694 054 \$
Acquisitions	49 732	42 605	369 819	462 156
Radiations	(50 957)	(35 668)	-	(86 625)
Solde à la fin	69 777	61 050	1 938 758	2 069 585
Amortissement cumulé				
Solde au début	66 842	43 857	653 527	764 226
Amortissement	4 354	7 225	308 845	320 424
Radiations	(50 957)	(35 668)	-	(86 625)
Solde à la fin	20 239	15 414	962 372	998 025
Valeur comptable nette	49 538 \$	45 636 \$	976 386 \$	1 071 560 \$

	2018			
	Matériel et équipement	Équipement informatique et bureautique	Développement informatique ¹	Total
Coût				
Solde au début	67 375 \$	45 098 \$	1 254 202 \$	1 366 675 \$
Acquisitions	3 627	10 556	314 737	328 920
Radiations	-	(1 541)	-	(1 541)
Solde à la fin	71 002	54 113	1 568 939	1 694 054
Amortissement cumulé				
Solde au début	66 238	43 016	372 397	481 651
Amortissement	604	2 382	281 130	284 116
Radiations	-	(1 541)	-	(1 541)
Solde à la fin	66 842	43 857	653 527	764 226
Valeur comptable nette	4 160 \$	10 256 \$	915 412 \$	929 828 \$

¹ Le total des immobilisations inclut des immobilisations en cours de développement pour un total de 64 532 \$ (221 735 \$ en 2018) présenté à la rubrique Développement informatique. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2019

14. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses activités, la Société s'est engagée à verser des sommes en vertu de différentes ententes. Le montant des engagements au 31 mars 2019 se répartit comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024 et plus</u>	<u>TOTAL</u>
Obligations contractuelles avec des parties apparentées						
Fonctionnement	1 385 482 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 385 482 \$
Subventions	<u>68 195</u>	<u>1 342</u>	<u>36 500</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>106 037</u>
Sous-total	<u>1 453 677</u>	<u>1 342</u>	<u>36 500</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 491 519</u>
Obligations contractuelles avec des parties non apparentées						
Fonctionnement	15 161 681	16 938 818	4 878 956	399 919	25 282	37 404 656
Subventions	<u>7 993 976</u>	<u>2 678 369</u>	<u>1 271 961</u>	<u>1 248 186</u>	<u>86 262</u>	<u>13 278 754</u>
Sous-total	<u>23 155 657</u>	<u>19 617 187</u>	<u>6 150 917</u>	<u>1 648 105</u>	<u>111 544</u>	<u>50 683 410</u>
Total	<u>24 609 334 \$</u>	<u>19 618 529 \$</u>	<u>6 187 417 \$</u>	<u>1 648 105 \$</u>	<u>111 544 \$</u>	<u>52 174 929 \$</u>

Au 31 mars 2018, le montant des obligations contractuelles totalisait 29 194 403 \$.

15. DROITS CONTRACTUELS

Dans le cadre de ses activités, la Société a conclu une entente en vertu duquel elle recevra des sommes du gouvernement fédéral. Les droits contractuels s'élevaient à 26 796 \$ et viennent à échéance au cours du prochain exercice (aucun au 31 mars 2018).

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2019

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration, de la présidente-directrice générale et des membres du comité de direction de la Société.

La Société n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre la Société et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquels ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les répercussions potentielles.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à l'avance au fonds général du Fonds consolidé du revenu et aux débiteurs. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable présentée à titre d'actif financier dans l'état de la situation financière, excluant la quote-part des distributeurs d'énergie, les intérêts et pénalités à recevoir qui sont relatifs à la quote-part des distributeurs d'énergie, et les taxes à la consommation à recevoir. Le risque de non-recouvrement est atténué du fait que les soldes à recevoir proviennent principalement de sociétés et d'organismes gouvernementaux.

La balance chronologique des débiteurs, à l'exception de la quote-part des distributeurs d'énergie, des intérêts et pénalités à recevoir qui sont relatifs à la quote-part des distributeurs d'énergie, et des taxes à la consommation à recevoir, est répartie comme suit :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Créances non en souffrance	12 802 386 \$	8 968 \$
Créances en souffrance		
Moins de 30 jours	5 365	53 042
de 30 à 60 jours	-	-
plus de 60 jours	133 935	2 046 844
	<u>12 941 687</u>	<u>2 108 854</u>
Provision pour créances douteuses	<u>(83 511)</u>	<u>(83 511)</u>
Total	<u>12 858 176 \$</u>	<u>2 025 343 \$</u>

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2019

17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de crédit (suite)

La Société doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de clients, l'historique de paiement, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés dans la détermination du moment auquel les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision; les mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants portés au compte de provision en diminution des créances.

La Société est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. La Société gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels. La Société établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	2019			
	Moins d'un an	D'un an à moins de 2 ans	2 ans et plus	Total
Subventions à payer	16 902 747 \$	669 743 \$	1 281 289 \$	18 853 779 \$
Créditeurs et charges à payer ¹	5 244 188	-	-	5 244 188
Dette à long terme ²	9 098	9 098	23 503	41 699
	22 156 033 \$	678 841 \$	1 304 792 \$	24 139 666 \$
	2018			
	Moins d'un an	D'un an à moins de 2 ans	2 ans et plus	Total
Subventions à payer	12 100 015 \$	35 325 \$	-	12 135 340 \$
Créditeurs et charges à payer ¹	10 821 192	-	-	10 821 192
	22 921 207 \$	35 325 \$	- \$	22 956 532 \$

¹ Les créditeurs et charges à payer présentés dans le présent tableau excluent les avantages sociaux à payer. Ainsi, ce montant pourrait être différent de celui présenté à l'état de la situation financière.

² La dette à long terme présentée dans ce tableau inclut le capital et les intérêts prévus dans les contrats selon leurs échéances.

17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme la Société prévoit rembourser sa dette à long terme selon l'échéance prévue, elle est peu exposée à ce risque.

Pour les instruments financiers portant intérêt à taux variable, soit l'avance au fonds général du Fonds consolidé du revenu, la Société ne compte pas sur les revenus d'intérêts pour ses opérations courantes. Le risque de taux d'intérêt relativement au flux de trésorerie auquel elle est exposée est minime.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice clos le 31 mars 2018 ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice clos le 31 mars 2019.

19. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS

Le 22 octobre 2020, l'Assemblée nationale du Québec a sanctionné la Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification (LQ 2020, chapitre 19).

La sanction de cette loi a entraîné la dissolution de la Société et a abrogé la Loi sur Transition énergétique Québec (RLRQ, chapitre T-11.02). Les actifs et les passifs ont été transférés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, qui en a acquis les droits et en a assumé les obligations à compter du 1^{er} novembre 2020.



**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec 